

Conseil Municipal du 16/02/2022

Présents : Mmes CHAUSSIS, COTTIER, HALATRE, LE BOZEC, MALEUVRE, PRIME,
Ms. LASSALLE, BARDY, BOUTIER, BOUVET, GIMENO, HILBEY, PAPION, VEINANTE.
Excusé : Mr DEFFAINS.

Présentation du pacte Financier et Fiscal 2022-2026 de la Communauté de Commune

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Vincent MINIER, Président de BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ, a fait une présentation du projet de Pacte Financier et Fiscal pour la période 2022-2026 avant validation par le conseil communautaire.

Le principe : appliqué une Solidarité financière, un Partage des ressources fiscales, et Mutualisation et Optimisation des Ressources. Il en résulte un besoin financier lié aux nouvelles infrastructures tel que la construction du centre aquatique, la maison de la solidarité, et de la jeunesse, etc...

D'autre part afin de favoriser un peu les petites communes, il va être proposé lors du prochain conseil communautaire une répartition différente des fonds de concours versé aux communes à partir de 2024.

De plus, il y aura un reversement de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes sur les zones d'activités et les équipements communautaires. Il en sera aussi de la Taxe Foncière Bâti sur les entreprises situées dans les zones d'activités communautaires, par un reversement d'une fraction de produit de Taxe Foncière Bâti perçu par les communes.

Rajout à la structure de l'école et Demande de Fond de Concours pour jeu de l'école

Lors du conseil du 16 janvier 2022, il a été décidé de remplacer le jeu actuel qui n'est plus en état de respecter les normes de sécurité pour les enfants et dans ce sens il vient d'être enlevé de la cours de l'école. Monsieur le Maire propose d'ajouter un complément de confort au sol par des dalles d'une épaisseur de 10 mm sur 11 m², et de faire le contrôle de conformité par un organisme agréé soit pour total de 1.419,00€ HT soit 1.702.80€ TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Afin de financer ce jeu, Monsieur le Maire propose de faire une demande de Fond de Concours d'Investissement auprès de la Communauté de Commune dans la limite de 50% du HT soit : $(9.995.42€ + 1.419,00€) * 50\% = 5.707,21€$.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Demande de Fond de Concours pour l'aménagement du local technique

Depuis octobre 2021, la Mairie a fait des travaux d'agrandissement en fermant les $\frac{3}{4}$ de la partie bar et ainsi obtenir un agrandissement de 54 m² de l'atelier communal. Nous y avons intégré un local pour le personnel de 17 m², un local pour le matériel ainsi qu'une partie centrale pour le tracteur. Le total des travaux s'élèvent à 22.148,50€ HT.

Afin de financer cet aménagement, Monsieur le Maire propose de faire une demande de Fond de Concours d'Investissement auprès de la Communauté de Commune dans la limite de 50% du HT soit 11.074,25€ HT.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Indemnités de Gardiennage Eglise 2022

Comme chaque année, il est proposé de verser une indemnité de gardiennage de 150€.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Subventions 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les subventions demandées par associations et autre structures pouvant en bénéficier. Le Conseil propose de maintenir les montants versés l'année précédente pour celles qui en avait fait la demande et **de rappeler aux autres s'ils le souhaitent de le faire dans les plus brefs délais.**

Taux d'impositions 2022

Chaque année, nous sommes amenés à prendre une délibération concernant les taux de la taxe foncière sur le bâti, et non bâti.

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2021 à savoir 37,96% sur le bâti et 53,02% sur le non bâti.

D'autre part les logements vacants de plus de 2 ans se verront assujetti à la taxe d'habitation.
Cette disposition s'appliquera à compter du 01 janvier 2023.